

## CANDIDATURE AU STAGE PRÉPARANT AU DIPLÔME DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

### ADAPTÉ ET SPÉCIALISÉ

Année scolaire 2012-2013

#### ENGAGEMENT

Je m'engage :

- 1) à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé à l'issue de l'année de stage ;
- 2) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé ou de directeur adjoint chargé de section d'éducation spécialisée annexée à un collège, **vacant dans l'académie.**

À

le

Nom

Prénom

Signature,

## FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie de Dijon

Inspection académique de l'YONNE

M.  
(nom et prénom)

né (e) le

Établissement d'exercice :

Fonctions exercées :

Ancienneté des services au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen :Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen :

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention) :

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et l'intégration scolaires :  
CAEI option : date d'obtention :

CAPSAIS/CAPA-SH option : date d'obtention :

Diplôme de psychologie scolaire date d'obtention :

Diplôme d'État de psychologie scolaire date d'obtention :

Autres certificats  
ou diplômes professionnels : date d'obtention :

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

Adresse et nature de l'établissement (1)	Fonction exercée	Période du au	Durée des services			Observations
			ans	mois	jours	

(1) École primaire : indiquer le handicap des élèves – SEGPA de collège, EREA, IME, EPA, ERPD, CMPP, réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc.

Certifié conforme :  
L'Inspectrice d'académie  
Directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Yonne

**Dominique FIS**

## AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT

NOM et prénom du candidat :

Avis du chef d'établissement (pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré) :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (cet avis, rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles : présentation du candidat, expression et communication orale et écrite, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service public, etc.) :